

Communauté de Communes Bresse 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
➤ présents : 29 ➤ contre :
➤ votants : 34 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 4 juillet 2023

Séance du 10 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 10 JUILLET à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Vésines, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	WILLEMS Jean-Marc
	Asnières/Saône	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
	Bâgé-Dommartin	Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	GIRAUD Catherine
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-PACCAUD Christine-MONTErrAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Daniel GRAS

Madame Dominique DOUARD a donné pouvoir à Madame Huguette PANCHOT pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Michel DE CROMBRUGGHE DE LOORINGHE

Madame Marie-Jeanne PESENTI suppléée par Madame Catherine GIRAUD.

Monsieur Freddy BEREZYAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Monsieur Christian GAULIN a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Monsieur Gilbert JULLIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe PLENARD pour voter en son nom.

Madame Françoise DELAY a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 2 du budget Principal.

Un emprunt à taux révisable, indexé sur l'euribor 3 mois, reste actif sur le budget Pôle Petite Enfance (construction du multi-accueil les Moussaillons à Pont-de-Vaux).

Ces taux, proches de 0 jusqu'en 2022, sont progressivement remontés au niveau de 3% actuellement, augmentant la charge des intérêts initialement prévu nécessitant un crédit supplémentaire de 1 500 € pour les échéances restant à couvrir en 2023.

Il convient donc d'augmenter le montant de la subvention d'équilibre à destination du budget Pôle Petite Enfance, au compte 6521 (prise en charge du déficit du budget annexe par le budget Principal).

Des crédits ont été affectés au compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement », permettant d'abonder le compte 6521.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 001-200071371-20230710-10072023_106-BF



Les mouvements suivants sont donc à prévoir :

- 1 500 €, compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement », dépenses, section de fonctionnement
+ 1 500 €, compte 6521 « prise en charge du déficit du budget annexe par le budget Principal », dépenses, section de fonctionnement

Vu le budget Principal 2023

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 2 du budget Principal telle que détaillée ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

